

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 30 mars 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Franck VILLEMAIN et Myriam VIENOT (à partir de 21h10)

Excusés :

Secrétaire de séance : Didier DONEY

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 février 2015 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 février 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Foire de la rentrée 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Président des Commerçants non sédentaires du Pays de Montbéliard reçu le 19 février 2015 qui demande l'autorisation d'organiser la Foire de la Rentrée à FRAMBOUHANS le dimanche 23 août 2015.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette demande. Un courrier sera envoyé aux Présidents de l'association.

3. Modification du règlement de lotissement « Le Tacot » :

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la demande de 2 co-lotis du lotissement « Le Tacot » concernant une modification du règlement du dit lotissement, à savoir :

- Article 11-3 :
 - o Actuel

En fonction du caractère de l'environnement, le matériau de couverture sera de la tuile de couleur rouge ou rouge vieilli.

La pente devra être comprise entre 25° et 45 ° par rapport à l'horizontale.

Les toitures du bâtiment principal seront au moins à 2 pans.

Les axes de faîtage ne sont pas imposés pour laisser plus de liberté aux futures constructions.

Pour les vérandas et les annexes, les toitures à un pan sont autorisées et la pente de celles-ci sera comprise entre 10° et 45 ° sur l'horizontale. Ces toitures pourront être en matériau adapté à la pente très faible (ex : panneau sandwich..) et la couleur de celui-ci sera rouge ou rouge vieilli.

Est substitué par l'article 11-3 suivant :

○ **Nouvel article 11-3**

- Les toitures du bâtiment principal seront au moins à 2 pans.
- La pente devra être comprise entre 25° et 45 ° par rapport à l'horizontale.
- En fonction du caractère de l'environnement, le matériau de couverture sera de la tuile de couleur rouge ou rouge vieilli.
- Les axes de faîtage ne sont pas imposés pour laisser plus de liberté aux futures constructions.
- **Toutefois, afin d'autoriser la construction de maison d'architecture contemporaine, les toits terrasses (ou toits plats) sont autorisées sur l'ensemble des parcelles, le matériau de couverture sera adapté aux contraintes techniques.**
- Pour les vérandas et les annexes, les toitures à un pan sont autorisées et la pente de celles-ci sera comprise entre 10° et 45 ° sur l'horizontale. Ces toitures pourront être en matériau adapté à la pente très faible (ex : panneau sandwich..) et la couleur de celui-ci sera rouge ou rouge vieilli.

Après délibération (9 pour, 5 contre), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

4. Renouvellement de convention de mise à disposition d'un

ACFI (agent chargé de l'inspection en matière de santé et de sécurité du travail):

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition d'un ACFI proposée par le Centre de Gestion arrive à échéance le 30 Avril 2015.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, et décide de la renouveler pour une durée de 5 ans et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

5. Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 4 taxes au profit de la commune. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2015.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les nouveaux taux sont :

- ° Taxe d'habitation : 18.33
- ° Taxe foncière bâti : 12.88
- ° Taxe foncière non bâti : 25.69
- ° Produit CFE : 15.03

6. Taxe Assainissement

Compte tenu des travaux important engagés pour l'assainissement et dans un souci d'équité entre les habitants du village tous bénéficiaires de l'eau courante, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir d'augmenter la part fixe de 6.00 € pour l'ensemble des habitations du village bénéficiant d'un compteur d'eau, et de ne pas augmenter la surtaxe d'assainissement.

La part fixe passerait à 18.00 €, et la taxe d'assainissement resterait inchangée à 1.35 € le m³ d'eau consommée.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

ARRIVEE DE MYRIAM VIENOT A 21h10

7. Approbation des comptes Administratifs 2014

Après présentation, *Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote*, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2014 :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Assainissement
- ◇ Zone Artisanale
- ◇ Lotissement Ban aux Vaux
- ◇ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »

dont les résultats sont conformes aux Comptes de Gestion de Monsieur le receveur Municipal

8. Affectation de Résultats exercice 2014

Au vu des Comptes Administratifs 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats du Budget Communal 2014 comme suit :

BUDGET COM	FR 002	284 210.81 €
	IR 1068	167 810.46 €
	ID 001	73 004.52 €
BUDGET AST	FR 002	6 823.97 €
	IR 1068	16 732.57 €
	ID 001	35 955.99 €
BUDGET FORET	FR002	17 203.09 €
	ID 1068	4 500.00 €
BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)	FD002	26 042.32 €
	IR 001	111 781.12 €
BUDGET ZAR	FR 002	32 287.69 €

9. Approbation des Comptes de Gestion 2014

Les comptes de Gestion 2014 relatifs aux budgets :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Assainissement
- ◇ Zone Artisanale

- ◇ Lotissement Ban aux Vaux
- ◇ Lotissement le Tacot / Bas du Parc
- ◇ CCAS

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

10. Vote des Budgets 2015

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2015 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ◇ Budget Communal
- ◇ Budget Forêt
- ◇ Budget Assainissement
- ◇ Budget Zone Artisanale
- ◇ Budget Lotissement Ban aux Vaux

La séance est levée à 23h00.